ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE



communauté

RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF

2021

IDU BUIDGET GENERAIL

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

1. Les grands équilibres

a) les résultats de clôture 2021

RESULTATS 2021

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :							
Résultat de fonctionnement reporté	13 498 112,68						
Recettes de l'année	32 806 319,01						
Dépenses de l'année	-30 704 498,16						
RESULTAT DE CLOTURE	15 599 933,53						

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	
Résultat d'investissement reporté	2 824 519,60
Recettes de l'année	2 947 417,46
Dépenses de l'année	-3 548 908,11
RESULTAT DE CLOTURE	2 223 028,95
Restes à réaliser dépenses	-1 710 505,43
Restes à réaliser recettes	1 007 384,49
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	1 519 908,01

L'excédent de fonctionnement 2021 atteint **15 599 933 €** à la clôture de l'exercice après intégration du résultat de 2020 de 13 498 112 €. Par comparaison à l'exercice 2020, la situation financière de Mayenne Communauté s'est améliorée avec un résultat propre par exercice (sans reprise d'excédent n-1) de 2 101 821 € au 31/12/21 contre 1 821 360 € au 31/12/2020.

b) l'exécution du budget primitif 2021

Le compte administratif 2021 permet de comparer les réalisations aux prévisions du budget primitif et ainsi de mesurer :

- le degré de sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif,

- la maîtrise des crédits tout au long de l'exercice.

ia mannoo acc create tee	it aa iong ao romor	51001							
Section de Fonctionnement - opérations réelles (ayant donné lieu à mouvement de trésorerie									
	Crádita augusta	Dágliagtions	Différe	entiel					
	Crédits ouverts 2021	Réalisations 2021	Solde réalisations - prévisions	Solde en %					
Dépenses *	31 044 977 €	29 443 030 €	-1 601 947 €	-5%					
Recettes	32 850 313 €	32 578 611 €	-271 703 €	-1%					

^{*}hors crédits de dépenses imprévues

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

Section d'investissement - opérations réelles (ayant donné lieu à mou lvement de tresorerie)									
			Différe	entiel					
	Crédits ouverts	Réalisations	Solde						
	2021	2021	réalisations -	Solde en %					
			prévisions						
Dépenses *	19 942 719 €	3 158 500 €	-16 784 219 €	-84%					
Recettes	2 610 400 €	1 523 249 €	-1 087 150 €	-42%					

*hors crédits de dépenses imprévues

NB: explication sur les niveaux de réalisation en page 29 du présent rapport.

c) <u>l'analyse comparative des comptes administratifs sur 5 ans par section budgétaire :</u>

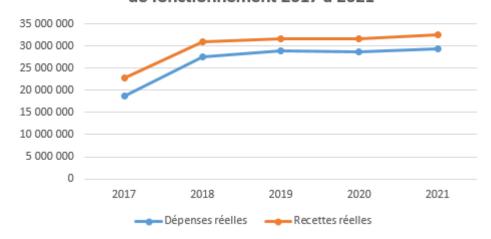
En section de fonctionnement :

Section de fonctionnement :	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021 2020
<u>Dépenses</u>						
réelles	18 631 094	27 586 159	28 848 670	28 789 648	29 443 030	2,27%
ordre	1 856 109	1 286 098	1 354 250	1 305 909	1 261 468	-3,40%
Total	20 487 202	28 872 257	30 202 920	30 095 557	30 704 498	2,02%
Recettes						
réelles	22 833 448	31 001 556	31 549 803	31 716 866	32 578 611	2,72%
ordre	5 366 887	7 958 109	10 329 869	200 052	227 708	13,82%
Total	28 200 335	38 959 665	41 879 672	31 916 918	32 806 319	2,79%

- Après avoir enregistré entre 2017 et 2018 une nette progression des dépenses et recettes en lien avec les 2 évènements marquants de l'année 2018 à savoir : l'exploitation du centre aquatique LA VAGUE et la mise en place de la Gestion Unifiée du Personnel (GUP),
- Après avoir enregistré une baisse de nos dépenses (absence d'animations ; baisse de la dépense des fluides) et une progression limitée de nos recettes en 2020 (incidence des recettes tarifaires) en lien avec la crise sanitaire,

Nos recettes de la section comme nos dépenses progressent en 2021 et enregistrent une augmentation annuelle de 653 382 € sur les dépenses réelles et de 861 745 € sur les recettes réelles. Nous évitons l'effet ciseau : nos recettes progressent plus rapidement (+2,79% en variation annuelle) que les dépenses (+ 2,02% en variation annuelle).

Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement 2017 à 2021



Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



Cette année 2021 est marquée par le prolongement de la crise sanitaire qui perturbe la gestion budgétaire en recettes comme en dépenses avec cependant des incidences sur cette seconde année de crise qui demeurent plus limitées qu'en 2020.

Une comptabilité analytique ciblant les impacts de la crise sanitaire du Covid 19 a été mise en place dès l'exercice 2020. Pour 2021, elle montre que les dépenses directes pour la fourniture de masques et produits d'hygiène (6 427 €), liées à notre soutien aux entreprises du territoire (148 904 €) ou encore liées au centre de vaccination (25 454 €) s'élèvent à un total de **180 785** € (477 932 € en 2020).

En contrepartie de ces dépenses, Mayenne Communauté a reçu une aide de 74 452 € (191 252 € en 2020) du Département dans le cadre du soutien aux entreprises (50% de notre dépense dans la limite de 6 €/habitant), une aide du département de 660 € pour le nettoyage des vestiaires du centre aquatique fréquentés par les collégiens ; une aide de 7 000 € de la DRAC pour le conservatoire de musique (soutien à la création); une aide de 16 641 € du Conseil National du Livre dans le cadre d'une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et une aide de 9 441 € pour le fonctionnement du centre de vaccination de l'ARS.

Le solde de la crise sanitaire pour le budget de Mayenne Communauté de 2021 s'avère négatif de 72 591 €. Cependant il est important de souligner l'impact sur les ressources fiscales en particulier sur la CVAE compte tenu des modalités de recouvrement par acompte de cette recette.

Section d'investissement :

Section d'investissement:	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2019 2020
Dépenses						
réelles	9 012 813	9 297 510	2 405 016	2 484 919	3 158 500	27,11%
ordre	355 861	447 022	382 464	774 105	390 408	-49,57%
Total	9 368 674	9 744 532	2 787 480	3 259 024	3 548 908	8,89%
Recettes						
réelles	7 880 427	8 175 225	2 494 927	913 983	1 523 249	66,66%
ordre	3 657 310	3 657 206	3 582 152	1 879 962	1 424 168	-24,24%
Total	11 537 737	11 832 432	6 077 079	2 793 945	2 947 417	5,49%

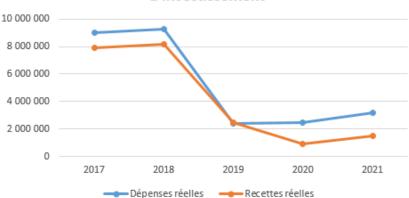
Après avoir réalisé le premier projet de territoire se concrétisant par l'achèvement en 2018 des 3 chantiers avec la construction de La Vague, du pôle santé et l'extension/rénovation du cinéma, depuis 2019 notre niveau de réalisation de la section d'investissement est faible. Le recul de l'année 2020 s'explique par le cycle électoral d'une part et par la crise sanitaire d'autre part qui a contraint fortement l'activité des services. On remarque cependant une reprise en 2021 des dépenses (+27,11%) et des recettes (+66,7%).

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE





2. La section de fonctionnement

a) les dépenses réelles de fonctionnement 2021 de Mayenne Communauté

Les dépenses budgétaires réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) de Mayenne Communauté peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

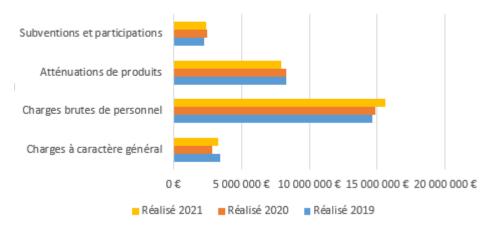
- 1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
- 2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 3. Les atténuations de produits (les attributions de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire envers les communes membres)
- 4. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
- 5. Les charges financières (intérêts des emprunts)
- 6. Les charges exceptionnelles (autres dépenses).

Après avoir enregistré en 2020 une baisse des dépenses réelles de 59 022 € (-0,2%) sous l'effet de la baisse des charges à caractère général en raison des non-dépenses liées aux fermetures de services ou baisse d'activité en lien avec la crise sanitaire, les dépenses progressent en 2021 de 2% à + 653 382 €.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisés 2021 2020 en euros €	réalisés	prévision BP	Taux de réalisation 2021
Charges à caractère général	3 431 052 €	2 890 717 €	4 129 012 €	3 285 020 €	394 303 €	14%	-843 992 €	80%
Charges brutes de personnel	14 600 508 €	14 848 022 €	16 065 470 €	15 626 051 €	778 030 €	5%	-439 419 €	97%
Atténuations de produits	8 272 356 €	8 304 437 €	7 918 671 €	7 918 671 €	-385 766 €	-5%	0€	100%
Subventions et participations	2 239 299 €	2 489 264 €	2 703 561 €	2 450 089 €	-39 175€	-2%	-253 472 €	91%
Intérêts de la dette	186 559 €	169 593 €	169 973 €	149 832 €	-19 761 €	-12%	-20 141 €	88%
Autres dépenses	118 896 €	87 616 €	58 290 €	13 367 €	-74 249 €	-85%	-44 923 €	23%
TOTAL DEPENSES REELLES	28 848 670 €	28 789 648 €	31 044 977 €	29 443 030 €	653 382 €	2%	-1 601 947 €	95%

Deux chapitres font progresser nos dépenses: les charges à caractère général (reprise de l'activité des services et prise de compétence mobilité au 01/07/21) et les charges de personnel alors que la dépense liée à la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes membres a diminué (en lien avec le nouveau pacte fiscal et solidaire). La baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire de 416 779 € (chapitre atténuations de produits) vient compenser en partie les hausses des chapitres des charges à caractère général et des charges de personnel.

Évolution des dépenses réelles par chapitre sur les 3 derniers exercices



Procédons à une analyse par chapitre (ou catégorie) de dépenses.

<u>les charges à caractère général</u> s'élèvent en 2021 à 3 285 020 €. Elles représentent 11
%

des dépenses réelles de fonctionnement de l'année et progressent de 394 303 € à +14 % par

rapport à 2020.

				variation
	2019	2020	2024	en €
	2019	2020	2021	
				2021/2020
SDIS pour ex CCPM	817 298 €	822 187 €	824 447 €	2 260 €
Remboursement de frais aux communes membres, aux budgets	283 813 €	188 105 €	235 078 €	46 974 €
annexes, à d'autres CC, au Département				
Rémunération d'intermédiaires	297 958 €	283 325 €	246 903 €	-36 422 €
Les achats des services	318 663 €	332 167 €	331 098 €	-1 069 €
L'entretien des terrains	68 633 €	76 842 €	77 489 €	647 €
L'entretien de nos bâtiments	97 918 €	37 788 €	30 357 €	-7 431 €
L'entretien de nos véhicules	3 641 €	9 001 €	4 886 €	-4 115€
L'entretien des autres biens et leur maintenance	99 941 €	106 752 €	98 524 €	-8 228 €
Les fluides eau, électricité, combustible	407 731 €	297 203 €	338 004 €	40 801 €
Les primes d'assurances	28 338 €	34 437 €	29 624 €	-4 813 €
Taxes foncières et autres impôts	73 640 €	71 690 €	56 989 €	-14 701 €
Locations mobilières et immobilières	216 934 €	191 406 €	218 551 €	27 145 €
Frais postaux et télécommunications	79 975 €	60 302 €	84 877 €	24 575 €
Publicité, publications et relations publiques	85 646 €	49 117 €	72 358 €	23 241 €
Divers dont Redevance déchets	45 466 €	52 230 €	51 042 €	-1 188 €
L'entretien de nos locaux	90 526 €	57 761 €	77 451 €	19 690 €
Transports	40 567 €	26 034 €	27 620 €	1 586 €
Location entretien et acquisitions des vêtements de travail	29 178 €	26 710 €	44 566 €	17 856 €
Divers documentation et formation	52 655 €	34 789 €	47 185 €	12 397 €
Les études	56 046 €	7 800 €	21 503 €	13 703 €
Déplacements, missions et réception	30 076 €	12 176 €		
Les contrats de prestations de services	205 943 €	110 081 €	343 475 €	233 394 €
Services bancaires	467 €	2 817 €	1 682 €	

Cette progression de 14% s'explique par le transfert de la compétence mobilité au 01/07/2021 qui a entraîné une dépense nouvelle de 222 709 € sur ce chapitre 011 en 2021 (1). Cette dépense nouvelle donnera lieu à neutralisation via une minoration de l'attribution de compensation versée à la Ville de Mayenne en 2022 suivant la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Retraitées de cette dépense nouvelle liée au transport public, le chapitre 011 enregistre une progression de 6% par comparaison à 2020. Ce niveau de progression est normal compte tenu des non dépenses réalisées en 2020 du fait de la fermeture des services (conséquence de la crise

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

sanitaire).

Examinons ci-après la décomposition des dépenses 2021 du chapitre par domaine d'intervention pour cibler les variations. Cependant compte tenu de la singularité de l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire, il est intéressant de comparer le réalisé 2021 au réalisé d'une année « normale » comme celle de 2019. L'évolution entre 2021 et 2019 se situe à -4% au global.

	2019	2020	2021			variation en %	
				2021/2020	2021/2020		
SDIS pour communes de l'ex CCPM	817 298 €	822 187 €	824 447 €	2 260 €	0%	1%	
Services culturels (médiathèque, musée, conservatoire, cinéma)	947 755 €	687 896 €	744 745 €	56 850 €	8%	-21%	(4)
Action économique (SERE + ateliers relais+ forum)	184 855 €	158 122 €	193 268 €	35 146 €	22%	5%	(1)
Centre aquatique	426 446 €	321 103 €	345 645 €	24 542 €	8%	-19%	
Jeunesse dont services communs	97 176 €	57 589 €	82 416 €	24 827 €	43%	-15%	
Services généraux (administration générale + Franc	402 155 €	321 811 €	362 409 €	40 598 €	13%	-10%	
Camping, tourisme, bateau promenade	96 769 €	97 415 €	83 821 €	-13 594 €	-14%	-13%	
Santé Social (dont aire d'accueil gens du voyage)	200 873 €	134 960 €	168 834 €	33 874 €	25%	-16%	
Amenagement, Environnement	95 463 €	112 419 €	383 772 €	271 353 €	241%	302%	(2)
Logement (PLH)	108 949 €	128 520 €	42 251 €	-86 269 €	-67%	-61%	(3)
Circuits de randonnées	43 548 €	42 566 €	40 284 €	-2 282 €	-5%	-7%	
Relai Petite Enfance	9 765 €	6 129 €	13 128 €	6 999 €	114%	34%	
	3 431 053 €	2 890 717 €	3 285 020 €	394 303 €	14%	-4%	

Les variations s'expliquent par les éléments suivants :

- (1) le forum métiers d'art de Jublains depuis décembre 2020 développe ses activités avec l'organisation de marchés de curiosités, la création d'une boutique éphémère, l'organisation d'ateliers d'art. Ces nouvelles activités ont engendré des dépenses nouvelles de 9 280 € par comparaison à l'exercice 2020.
 - En 2021, Mayenne Communauté a pu organiser les rencontres de l'emploi ce qui n'avait pas été possible en 2020.
 - On note également des dépenses exceptionnelles : 4 776 € relatives à des diagnostics sur le futur bâtiment Jouve et 6 059 € de remboursement de taxes foncières de 2019 et 2020 à la commune de Lassay sur les logements de la Gendarmerie de Lassay (jusque-là non appelé par la commune de Lassay).
- (2) On retrouve à ce niveau l'explication de la dépense nouvelle liée à la prise de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité au 01/07/2021 avec le marché transport public sur la Ville de Mayenne.
- (3) En 2021, Le budget a supporté une faible dépense sur l'animation et le suivi du PLH confiée à Soliha (dépense 2020 à 128 520 € ; dépense 2021 à 4 740 €). L'année 2021 correspond en effet à une année entre deux programmes : entre l'OPAH et l'OPAH RU (Renouvellement Urbain).
- (4) Nous enregistrons une évolution fortement négative entre 2019 et 2021 sur les dépenses des services culturels. Elle a deux origines, d'une part la dépense ponctuelle de 2019 liée à la désinfection et au dépoussiérage des réserves de la médiathèque (89 533 €) d'autre part, les dépenses des animations organisées par les services demeurent inférieures en 2021 à celles de 2019 (continuité de la crise sanitaire). Ainsi en 2019, les dépenses d'animations des services culturels s'élevaient à 104 316 €, celles de 2020 à 44 293 €, celles de 2021 se chiffrent à 67 233 €.

× Les dépenses de personnel 2021= 15 626 051 €

Le taux de réalisation 2021 des charges de personnel progresse par rapport à celui de 2020 avec un taux de 97% contre 94,4% en 2020 et 96.21% en 2019. Pour rappel la crise sanitaire avait marquée l'année 2020 en terme de vacances de postes.

03-DE

	ID: 053-200055887-2022060					062022_0
Les charges de personnel	2019	2020	2021	2021/2020	% 2021/2020	
Services adminitratifs généraux	1 061 453 €	1 063 489 €	1 204 690 €	141 202 €	13%	
Conservatoire musique et danse	1 016 340 €	1 048 163 €	1 104 439 €	56 276 €	5%	
Médiathèque dont ludothèque et minilab	767 967 €	807 519 €	817 900 €	10 381 €	1%	
Musée	289 545 €	284 731 €	296 865 €	12 134 €	4%	
Action culturelle dont crog les mots	161 517 €	169 599 €	215 671 €	46 072 €	27%	(1)
Kiosque	120 242 €	122 533 €	95 173 €	-27 360 €	-22%	
sous total compétence culturelle	2 355 611 €	2 432 546 €	2 530 048 €	97 502 €	4%	
La Vague	670 853 €	713 613 €	694 108 €	-19 505 €	-3%	
	447.000.0		105.000.0	0.1.005.0	04	
Jeunesse D.L.: D.:: 5.1	147 906 €	143 154 €	165 039 €	21 885 €	15%	(0)
Relais Petite Enfance	89 071 €	80 574 €	116 451 €	35 877 €	45%	(2)
Sous total compétence enfance jeunesse	236 977 €	223 728 €	281 490 €	57 762 €	26%	
Contrat local de santé	32 867 €	30 302 €	35 731 €	5 429 €	18%	
Centre de vaccination			8 197 €	8 197 €		(3)
Gens du voyage	53 931 €	51 202 €	38 063 €	-13 139 €	-26%	
France Services	39 361 €	38 227 €	81 877 €	43 650 €	114%	(4)
Sous total santé aire d'accueil et France services	126 159 €	119 731 €	163 869 €	44 138 €	37%	
Logement	63 759 €	74 493 €	73 698 €	-796 €	-1%	
Urbanisme (ADS)	108 996 €	94 079 €	148 998 €	54 919 €	58%	(5)
Environnement PCAET			18 257 €	18 257 €		
Prestations de services	268 199 €	272 000 €	268 337 €	-3 664 €	-1%	
SPANC	60 507 €	42 337 €	58 527 €	16 190 €	38%	(6)
Déchets ménagers	969 576 €	1 002 941 €	1 027 147 €	24 206 €	2%	
Services techniques	258 959 €	321 778 €	171 467 €	-150 311 €	-47%	
Sous total services ADS; environnement; déchets; spanc; services techniques	1 729 996 €	1 807 628 €	1 766 429 €	-41 199 €	-2%	
SERE	141 192 €	129 213 €	135 909 €	6 696 €	5%	
Leader	70 667 €	103 427 €	117 397 €	13 970 €	14%	
Attractivité			10 429 €	10 429 €		(7)
Forum métiers d'arts		21 564 €	48 312 €	26 747 €	124%	(8)
Camping	37 081 €	40 257 €	60 839 €	20 581 €	51%	(9)
Animations touristiques	8 023 €	7 217 €	7 287 €	70 €	1%	
sous total compétence économie	256 963 €	301 679 €	380 172 €	78 493 €	26%	
ANTENNE VILLE de Mayenne	8 162 496 €	8 185 609 €	8 605 245 €	419 636 €	5%	
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	14 600 508 €	14 848 022 €	15 626 051 €	778 030 €	5%	

Les services annotés d'un chiffre enregistrent des progressions qui s'expliquent soit par des créations de postes (2, 4, 7, 8, 9,), par des besoins ponctuels (3, 6), soit par des redéploiements (1). Des financements publics nous ont permis de financer ces postes (2, 3, 4, 5,7).

Les atténuations des produits s'élèvent en 2021 à 7 918 671 € contre 8 304 437 € en 2020 et 8 272 356 € en 2019.

Cette catégorie de dépenses représente 27% de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elle se situe en seconde position après les dépenses de personnel (53%). L'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire explique la diminution annuelle de 385 766 € (-4,6%) de ce chapitre de dépenses.

Ce chapitre comprend 5 types de dépenses. On trouve :

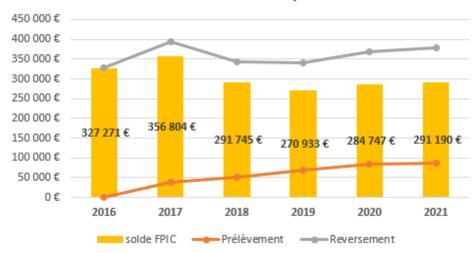
- les Attributions de Compensation (AC) versées aux Communes membres pour 7 169 364 € en 2021 montant identique à celles versées en 2020 et 2019. En effet, aucune Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées n'a été organisée sur la période. Le transfert du 01/07/2021 relatif à la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité a donné lieu à une CLECT le 17 mars 2022 qui modifiera pour 2022 les montants d'AC à verser.
- le prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a représenté une dépense de 87 392 € en 2021 (84 697 € 2020 ; 69 275 € en 2019 ; 50 622 € en 2018 et 38 429 € en 2017).
 - Le FPIC, pour rappel, est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certains

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

territoires pour la reverser à des territoires moins favoril bénéficiaires et contributeurs comme c'est le cas pour Mayenne Communauté depuis 2017.

En 2021, Mayenne Communauté a été contributrice pour 87 392 € et dans le même temps a perçu 378 582 €. Il est rappelé que depuis 2016, la répartition du FPIC se fait selon le régime de droit commun tel que notifié par les services de l'État. Le solde 2021 est plus légèrement favorable en 2021 gu'en 2020 (+ 6 443 €).

L'évolution du FPIC depuis 2016



- > La mise en œuvre du pacte de solidarité envers les communes par le biais du reversement d'une partie de la fiscalité perçue aux titres des éoliennes aux communes membres d'implantation (30% de l'IFER à Hardanges et St Julien du Terroux soit un total reversé de 44 260 €) et.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été fixée pour 2021 à 589 800 €, et déterminée à l'occasion du nouveau pacte financier et solidaire (2021-2026) par délibération du 25/11/2021 selon les conditions d'octroi suivantes :
 - enveloppe plancher annuelle de 300 000 €,
 - une indexation de l'enveloppe sur le taux d'épargne brute constaté l'année N-1 de Mayenne Communauté selon le calcul établi au vu des données figurant sur les fiches AEFF du Trésor Public,
 - un seuil de taux d'épargne brute fixé à 10% pour déclencher l'indexation.
 - une majoration de la DSC déterminée comme suit : (écart supérieur à 10% du taux x produits de fonctionnement réels) x 50%,
 - une répartition de l'enveloppe selon les 5 critères en les pondérant de façon identique à 20% avec les 2 critères obligatoires pondérés par la population (revenu/habitant; insuffisance du potentiel financier par habitant) et 3 critères complémentaires (effort fiscal: charges de ruralité/éloignement de la ville centre).

Pour rappel, la DSC exceptionnelle versée en 2019 et en 2020 était d'un montant exceptionnel de 1 006 579 €. Le budget 2021 enregistre ainsi une baisse de 416 779 € de dépenses à cette nature comparativement à 2020.

Le dégrèvement des 2/3 sur la CFE accordé pour 27 855 € par délibération du 16/07/2020 dans le cadre de la crise sanitaire en faveur de 91 PME relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport et de l'évènementiel. Ce

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

dégrèvement a été pris en charge à hauteur de 50% par recette fiscale sur 2021.

Les subventions et participations ou charges de gestion courante :

Elles s'élèvent pour 2021 à **2 450 089** € en diminution de 2 % (-39 176 €) par rapport à 2020.

Les charges de gestion courante	2019	2020	2021		variation en % 2021/2020
Subventions de fonctionnement aux associations et aux entreprises	1 288 094 €	1 728 193 €	1 695 960 €	-32 233 €	-2%
Indemnités et charges des élus	231 772 €	223 208 €	220 436 €	-2 772 €	-1%
Contributions au SDIS des communes de l'ex CCHL	156 467 €	157 404 €	157 545 €	141 €	0%
Déficits des budgets annexes de zones n-1	147 678 €	221 093 €	200 225 €	-20 868 €	-9%
Contributions diverses	63 654 €	21 722 €	20 073 €	-1 649 €	-8%
Contribution au Sybama	25 632 €	96 294 €	96 294 €	0€	0%
Contributions au Département pour prévention spécialisée et Pays d'Art et d'Histoire	/1 1UU F	38 153 €	38 887 €	734 €	2%
Autres (SACEM, créances admises en non valeur)	17 305 €	3 198 €	20 669 €	17 471 €	546%
Prise en charge des créances de loyers de la Fonderie	285 397 €			0€	
	2 239 299 €	2 489 265 €	2 450 089 €	-39 176 €	-2%

En 2020, nous avions enregistré une progression annuelle de 34% sur les subventions versées aux associations. En 2021, nous enregistrons une baisse sur ce poste de dépense de 2%.

Pour rappel, en 2020 Mayenne Communauté a mis en place le fonds d'urgence Covid-19 d'aide économique destiné aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire (aide plafonnée à 1 500 € pour les entreprises de moins de 5 salariés et à 2 000 € pour les entreprises de 6 à 20 emplois). Sur cet exercice 2020, 245 entreprises ont été soutenues par Mayenne Communauté représentant un total de 369 530 €.

En 2021, Mayenne Communauté a mis en place un second fonds de soutien (délib du 14/01/2021) pour les entreprises impactées par la seconde vague de l'épidémie. Elle a ainsi soutenu 66 entreprises pour un total de 148 904 €.

A noter l'aide du Département qui nous a versé une subvention de 74 452 € en 2021 (184 765 € en 2020) soit 50% de notre aide versée aux entreprises.

Les contributions diverses de 2019 correspondent à la contribution versée à LMA pour la non occupation des locaux médicaux Saint Martin (43 319 €) que l'on ne retrouve pas en 2020 ni en 2021.

Zoom sur le soutien financier 2021 apporté aux associations pour un total de 1 695 960 €.

	2019	2020	2021		variation en % 2021/2020
Culture	761 671 €	856 114 €	903 407 €	47 293 €	6%
Tourisme	304 614 €	262 729 €	265 364 €	2 636 €	1%
Environnement	30 000 €	39 000 €	39 850 €	850€	2%
Economie	95 600 €	104 507 €	210 528 €	106 021 €	101%
Soutien aux entreprises crise sanitaire		369 530 €	148 904 €	-220 626 €	-60%
Jeunesse et micro crèche	55 130 €	54 500 €	54 500 €	0€	0%
Logement	17 432 €	13 432 €	27 538 €	14 106 €	105%
Santé et Contrat Local de santé	9 943 €	15 815 €	28 034 €	12 219 €	77%
Gens du voyage	6 000 €	7 000 €	6 000 €	-1 000 €	-14%
Autres	7 704 €	5 565 €	11 834 €	6 269 €	113%
	1 288 094 €	1 728 192 €	1 695 960 €	-32 233 €	-2%

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

Retraitées des dépenses exceptionnelles de 369 530 € en 2020 et de 148 904 € en 2021 relatives au fonds exceptionnel de soutien aux entreprises du territoire, les subventions aux associations présentent une progression annuelle de 14 % (+ 188 393 €). Cette augmentation a pour origine :

- En culture + 47 293 €: la subvention annuelle du Kiosque pour 2020 a été réduite de 39 000 € en raison de la crise sanitaire et de l'activité de l'association (581 000 €), en 2021 une subvention a été versée pour 610 000 € (inférieure de 20 000 € au montant prévisionnel en raison également de la crise sanitaire). Autre explication à cette variation à la hausse la progression de 20 000 € de la subvention versée à la SCIC cinéma le Vox (40 000 € en 2021)
- En économie + 106 021 €: 3 subventions exceptionnelles expliquent cette variation : le soutien à l'action « ma ville mon shopping » de la CCI pour 29 300 € ; le soutien aux amis de Fontaine Daniel pour 20 000 € et la subvention de 30 000 € versée à l'association May'loisirs. En outre la subvention annuelle versée à la CCI a progressé de 13 340 € (poste manager de commerce).
- En logement + 14 106 € en lien avec la convention de partenariat signée avec l'association Synergies sur l'accompagnement du public dans le cadre de l'animation de l'espace info énergie (subvention de 19 769 €)
- En santé + 12 219 € en raison d'une subvention exceptionnelle versée à l'association Audace 53 dans le cadre de son déplacement à une manifestation nationale (3 806 €) et de l'action Addictions menée par le Kiosque auprès des jeunes.

× Les charges financières :

Elles correspondent aux intérêts de la dette. Mayenne Communauté a supporté à ce titre une dépense de **149 832** € (contre 169 593 € en 2020) répartie en 159 910 € d'intérêts réglés à l'échéance et en 10 078 € d'intérêts courus non échus négatifs. La dette de Mayenne Communauté est détaillée en fin de rapport (pages 31 et suivantes) Cette dépense représente 0,5% des dépenses réelles de fonctionnement 2021.

Les autres dépenses : les charges exceptionnelles :

Ce chapitre s'élève pour 2021 à **13 367** € et regroupe des charges exceptionnelles pour 10 937 € et une provision annuelle de 2 430 € prise dans le cadre des créances dont le recouvrement est compromis en raison du retard de paiement enregistré.

Le niveau de 2020 (87 616 €) s'explique par la contribution en 2020 de Mayenne Communauté au fonds résilience de la Région à hauteur de 75 922 € (correspondant à 2 € par habitant) destiné à soutenir les très petites entreprises au moyen d'un prêt.

Le niveau de ce poste de dépenses de 2019 (118 896 €) a pour origine la provision pour un risque de contentieux avec la société titulaire du lot carrelage du centre aquatique de 84 952 €.

× Bilan comparatif des dépenses de fonctionnement 2021 en € par habitant :

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

REPERES

2021		Montant en € par hab pour la strate de référence					
En €/hab	GFP	Département	Région	National			
Charges générales	86	89	75	87			
Charges de personnel	401	295	156	133			
Charges de gestion courante	64	74	74	95			
Charges réelles financières	4	5	4	4			
Charges réelles exceptionnelles	0	11	6	7			

Strate de référence :

Population : 38003 Régime fiscal : FPU : Communautés de communes

Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2021

NB : Le GFP correspond à Mayenne Communauté. Le ratio des charges de personnel comprend les charges de personnel de la Ville de Mayenne dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel.

b) les recettes 2021

Les recettes de Mayenne Communauté peuvent être regroupées en 5 catégories principales.

- 1. Les produits issus de la fiscalité locale (impôts et taxes)
- 2. Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités
- 3. Les produits de nos services publics rendus
- 4. Les autres produits issus des locations,
- 5. Les recettes exceptionnelles et les atténuations de charges (indemnités journalières)

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation 2021	Ecart en € n- 1
Impôts et taxes	14 914 033 €	15 179 654 €	14 412 677 €	14 517 879 €	101%	-661 775 €
Dotations et participations	4 241 388 €	4 474 028 €	5 599 830 €	5 519 329 €	99%	1 045 301 €
Recettes des services	10 551 697 €	10 503 813 €	11 397 909 €	10 892 122 €	96%	388 310 €
Autres produits de gestion courante	1 189 489 €	1 223 179 €	1 197 736 €	1 180 967 €	99%	-42 213 €
Autres recettes	653 196 €	336 191 €	242 162 €	468 314 €	193%	132 123 €
TOTAL RECETTES REELLES	31 549 803 €	31 716 866 €	32 850 313 €	32 578 611 €	99,2%	861 746 €

Les recettes réelles 2021 (recettes hors opération d'ordre budgétaire) s'élèvent à **32 578 611 €**. Elles enregistrent une progression plus rapide avec une variation annuelle de 2,7% en 2021 (contre + 0,5% en variation annuelle en 2020 et 2% en 2019) sous l'effet du dynamisme de nos recettes tarifaires en lien avec la reprise de l'activité des services et de la nouvelle recette liée au versement mobilité suite à la prise de compétence au 01/07/2021.

× Les impôts et taxes

En 2021, Mayenne Communauté a perçu au titre de la fiscalité une recette de 14 517 879 €.

Amerie ie

						053-200055887-20	220602-CC02062022	2_03-DE
Fiscalité 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2	2021	BP	Ecart réalisé N-1	
Impôts locaux	9 390 420 €	9 683 743 €	3 900 936 €	3 915 43	7€	14 501 €	-5 768 306,00 €	
CVAE	2 298 940 €	2 470 073 €	2 401 852 €	2 401 85	2€	- €	-68 221,00 €	
TASCOM	585 808 €	602 583 €	604 311 €	604 32	9.4€	13 €	1 741,00 €	
IFER	460 645 €	472 241 €	475 080 €	481 11	1€	6 031 €	8 870,00 €	
Rôles supplémentaires	284 617 €	42 351 €	- €	8 23	2€	8 232 €	-34 119,00 €	
FNGIR	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 25	4€	- €	0,00€	
FPIC	340 208 €	369 444 €	378 582 €	378 58	2€	- €	9 138,00 €	
Versement mobilité			180 000 €	261 41	2€	81 412 €	261 412,06 €	
Taxes de séjour	36 141 €	21 965 €	32 000 €	24 28	32€	- 7718€	2 316,93 €	
Fraction de TVA			4 922 662 €	4 925 39	3€	2 731 €	4 925 393,00 €	
	14 914 033 €	15 179 654 €	14 412 677 €	14 517 87	9€	105 202 €	-661 775,01 €	

Cette catégorie de recettes (produits issus de la fiscalité) était jusqu'en 2017 prépondérante, représentant 66% de nos recettes réelles de fonctionnement. Avec la gestion unifiée, cette prépondérance n'est plus aussi marquée. Désormais, les recettes fiscales représentent 45% de nos recettes réelles de fonctionnement tandis que le poids des produits des services progresse : de 16% en 2017 à 33% depuis 2019 (effet du remboursement de la Ville de Mayenne pour la gestion unifiée du personnel).

Notre panier fiscal est constitué notamment des **contributions directes** lesquelles constituent désormais depuis la réforme de la taxe d'habitation 27% de notre panier fiscal (hors rôles supplémentaires) contre 64% avant la réforme. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation au 01/01/2021, notre panier fiscal est considérablement modifié. Cette réforme a entraîné la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (subsiste la TH sur les résidences secondaires) compensée par la perception d'une fraction de TVA nationale (4 925 393 € en 2021 pour Mayenne Communauté).

Parmi les contributions directes, on trouve :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Evolution 21/20 en %	Evolution 21/20 en €
CFE	4 183 163 €	4 386 851 €	3 178 218 €	3 172 771 €	-28%	-1 214 080 €
TAXE D'HABITATION	4 777 051 €	4 857 807 €	305 804 €	324 244 €	-93%	-4 533 563 €
TAXE FONCIERE BATI	231 980 €	238 118 €	216 878 €	218 256 €	-8%	-19 862 €
TAXE FONCIERE NON BATI	171 366 €	173 418 €	173 505 €	173 596 €	0%	178 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	26 860 €	27 549 €	26 531 €	26 570 €	-4%	-979€
Rôles supplémentaires	284 617 €	42 351 €	0€	8 232 €	-81%	-34 119 €
TOTAL DES IMPOTS LOCAUX	9 675 037 €	9 726 094 €	3 900 936 €	3 923 669 €	-60%	-5 802 425€
FRACTION DE TVA			4 922 662 €	4 925 393 €		4 925 393 €
TOTAL DES IMPOTS LOCAUX CORRIGÉ	9 675 037 €	9 726 094 €	8 823 598 €	8 849 062 €	-9%	-877 032 €

-la <u>Cotisation Foncière des Entreprises</u> avec un taux stable de 25,25% s'élève pour 2021 à **3 172 771 €** (4 386 851 € en 2020) . Cette baisse a pour origine la baisse des impôts de production de 10 milliards d'€ décidée par l'Etat dans le but de favoriser la compétitivité des entreprises. Ainsi la loi de finances 2021 a allégé la fiscalité foncière des établissements industriels en réduisant de moitié leurs cotisations d'impôts fonciers à travers la CFE et la taxe foncière sur les propriétés bâties. La perte de recette correspondante a été compensée au moyen de dotations budgétaires (chapitre des dotations).

-<u>la taxe d'habitation</u> votée à partir d'un taux stable de 12,11 % a généré un produit de **324 244** €. Suite à la réforme de la taxe d'habitation 2021, elle correspond désormais à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

-<u>la taxe sur le Foncier Bâti</u> votée à partir d'un taux de 0,63% a généré un produit de **218 256** € en retrait de 19 862 € par rapport au montant perçu en 2020 (en lien avec la réduction de 50% des bases des établissements industriels).

-la taxe sur le foncier non bâti votée à partir d'un taux de 4,30% a généré un produit de

Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Recu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID : 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

173 596 €, stable par comparaison à 2020 avec une variation prevalorisation des valeurs cadastrales était de 0,2 % pour 2021.

- la taxe additionnelle sur le Foncier non bâti, a généré un produit de 26 570 €.

Outre les impôts locaux, Mayenne Communauté perçoit des recettes fiscales indirectes avec :

- -la <u>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</u> (frappe la seule richesse générée par l'entreprise) caractérisée par un taux uniforme d'1,5% voté par le Parlement et pour lequel la Communauté perçoit 26,5% du produit (le reste est réparti en 50% Région et 23,5% Département), soit en 2021 pour Mayenne Communauté une recette de **2 401 852** € en diminution de 3% par rapport à 2020 (effet crise sanitaire).
- la <u>TASCOM</u> (taxe sur les surfaces commerciales > à 400 m²) a généré une recette de **604 324 €**, en stabilité par rapport à 2020 (+ 1 741 €).
- les <u>IFER</u> (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), ont apporté un produit de **481 111 €** en 2021. Nous enregistrons un enrichissement de 8 870 € (effet de la revalorisation annuelle des bases).
- le <u>Versement Mobilité</u> suite à la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité au 01/07/2021. A ce titre Mayenne Communauté a perçu une recette de **261 412 €** calculée à partir d'un taux de 0,2% appliqué aux entreprises de plus de 11 salariés.

Autre recette de ce chapitre des produits fiscaux : le <u>Fonds de Péréquation Intercommunal</u> <u>et Communal</u> (FPIC) pour sa partie reversement. Au titre de 2021, le reversement est de **378 582 €**, qui diminué du prélèvement de **87 392 €**, nous ramène à un solde bénéficiaire de 291 190 € (cf graphe page 10).

Pour rappel, le FPIC est réparti selon le régime de droit commun tel qu'il nous a été notifié par les services de l'Etat. Cette répartition de droit commun prend comme références, d'abord le Coefficient d'Intégration Fiscale de Mayenne Communauté, ensuite l'insuffisance du potentiel financier par habitant des communes.

Effet crise sanitaire, après un net recul en 2020 (-14 176 € par rapport à 2019) les taxes de séjour progressent de 11% en 2022 avec une recette de **24 282** € sans atteindre toutefois le niveau de 2019 de 36 141 €.

Ce chapitre des impôts et taxes comprend également une part compensation issue de la suppression de l'ex taxe professionnelle, le <u>Fonds National de Garantie Individuelle des</u> Ressources (FNGIR) pour un montant stable de **1 517 254** € en 2021.

Seconde dotation issue de la réforme de la taxe professionnelle, en plus du FNGIR, les collectivités perçoivent la <u>Dotation de compensation des recettes de la taxe professionnelle</u> (DCRTP) avec un produit de 834 116 €, identique à 2020.

Analysons l'évolution du panier fiscal de Mayenne Communauté :

Le panier fiscal dans cette analyse comprend les **compensations fiscales** versées par l'Etat en contrepartie des exonérations fiscales accordées au titre de la de la contribution économique territoriale et des taxes foncières pour un total de 1 508 192 € (contre 410 072 € en 2020) du fait de la compensation de la réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels au titre de la CFE dans le cadre du plan de relance.

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022 03-DE

			ID: 053-200055887-202	
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Ecart en € n-1	21/20 en %
TH, FB, FNB	5 296 892 €	742 666 €	-4 554 226 €	-86%
Fraction de TVA		4 925 393 €	4 925 393 €	
Impôts Entreprises (CFE)	4 386 851 €	3 172 771 €	-1 214 080 €	-28%
CVAE	2 470 073 €	2 401 852 €	-68 221 €	-3%
TASCOM	602 583 €	604 324 €	1 741 €	0%
IFER	472 241 €	481 111 €	8 870 €	2%
Rôles supplémentaires	42 351 €	8 232 €	-34 119 €	-81%
Taxe de séjour	21 965 €	24 282 €	2 317 €	11%
Versement mobilité		261 412 €	261 412 €	
Total impôts locaux	13 292 956 €	12 622 043 €	-670 913 €	-5%
FPIC Solde	284 747 €	291 190 €	6 443 €	
FNGIR	1 517 254 €	1 517 254 €	0€	0%
DCRTP	834 116 €	834 116 €	0€	0%
Compensations fiscales	410 072 €	1 508 192 €	1 098 120 €	268%
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	16 339 145 €	16 772 795 €	433 650 €	3%
Attributions de compensation	7 169 364 €	7 169 364 €	0€	0%
RESSOURCES FISCALES NETTES	9 169 781 €	9 603 431 €	433 650 €	5%

L'analyse du panier fiscal 2021 net (après déduction de l'attribution de compensation) comparativement à celui de 2020 montre la reprise d'un dynamisme avec une progression de 5% de recettes fiscales nettes (+ 3,2 % de variation annuelle en 2020 et + 6% en 2019). Cependant retraitée de la recette nouvelle du versement transport qui n'a pas donné lieu en 2021 à minoration de l'attribution de compensation versée à la Ville de Mayenne (CLETC de 2022), la progression annuelle se limite à 2%. A souligner qu'en 2021 la revalorisation forfaitaire des bases de foncier bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été déterminé à 0,2%.

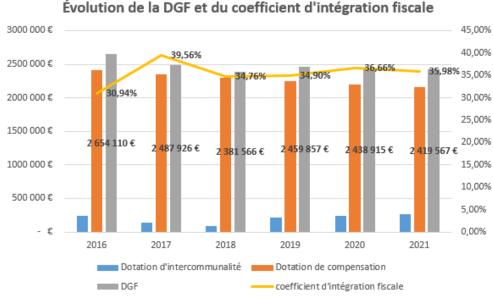
Les dotations et participations 2021 s'élèvent à 5 519 329 €. Après retraitement des recettes d'origine fiscale (DCRTP et compensations d'exonération fiscale), elles enregistrent une diminution annuelle de 52 819 € (-2%) qui s'explique par l'aide du Département versée en contrepartie de notre soutien aux petites entreprises confrontées à la crise sanitaire et économique (50% de notre dépense) moins importante en 2021 qu'en 2020 dans la mesure où Mayenne Communauté a versé moins d'aides (148 904 € en 2021 contre 369 530 € en 2020).

110110 10

				ID : 053-	ID: 053-200055887-20220602-CC0206202			
Dotations 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	réalisation 2022	Ecart réalisé N-1		
Dotation d'intercommunalité	217 085 €	237 148 €	261 162 €	261 162 €	100%	24 014 €		
Dotation de compensation	2 242 772 €	2 201 767 €	2 158 405 €	2 158 405 €	100%	-43 362 €		
FCTVA	700€	27 €	- €	1 894 €		1 867 €		
DGD	30 205 €	7 324 €	7 350 €	7 063 €	96%	-261 €		
EMPLOIS D'AVENIR	8 984 €	- €	- €	- €		0 €		
ETAT dont DRAC	71 500 €	58 127 €	174 641 €	135 525 €	78%	77 398 €		
REGIONS	6 169 €	16 188 €	59 176 €	98 089 €	166%	81 901 €		
DEPARTEMENT	110 500 €	295 125 €	244 443 €	209 057 €	86%	-86 068 €		
Communes membres	4 775 €	5 468 €	5 185 €	2 780 €	54%	-2 688 €		
Bugdet Communautaire			9 200 €	- €	0%	0 €	[
Autres organismes (CAF, ARS, FIPHFP)	334 421 €	408 666 €	337 960 €	303 046 €	90%	-105 620 €		
sous total	3 027 109,92 €	3 229 840,17 €	3 257 522,00 €	3 177 021,04 €	98%	-52 819,13 €		
DCRTP	838 798 €	834 116 €	834 116 €	834 116 €	100%	0€		
Etat Compensation CET	38 394 €	46 377 €	1 483 627 €	1 483 627 €	100%	1 437 250 €		
Etat compensation taxes foncières	42€	69€	24 565 €	24 565 €	100%	24 496 €		
Etat compensation taxes habitation	337 044 €	363 626 €				-363 626 €		
	4 241 388 €	4 474 028 €	5 599 830 €	5 519 329 €	99%	1 045 301 €		

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se structure autour de deux composantes :

- 1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à la population, au coefficient d'intégration fiscal et au potentiel fiscal de Mayenne Communauté)
- 2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires »)



Par comparaison à 2021 la DGF diminue de 19 348 € (-1%).

Les participations de l'Etat enregistrent une progression annuelle de 77 398 € en 2021 avec le doublement du soutien de l'Etat dans le cadre de France Service lié à la mise en place de ce service sur la commune de Mayenne (60 000 € en 2021). L'Etat a également versé une aide exceptionnelle de 16 641 € en faveur de la relance des bibliothèques suite à la crise sanitaire. Enfin l'Etat a soutenu le conservatoire via un versement de la DRAC de 22 000 € dans le cadre des animations du conservatoire (10 000 € perçus en 2020).

Les participations de la Région ont nettement progressé en 2021 (+ 81 901 €). Elles se sont élevées à 98 089 €. Elles ont concerné un premier acompte sur le poste de directeur de l'attractivité (10 000 €), un premier acompte sur la stratégie d'attractivité de 22 968 € (CTR), l'action Croq les Mots (45 000 € via le CTR), la mise en œuvre du programme Agir Pour (15 121 €) et enfin le soutien à la prévention des jeunes sur l'action via le contrat local de santé des addictions (5 000 €).

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

× Les recettes des services s'élèvent à 10 892 122 € :

Recettes des services	Réalisé 2019			Ecart réalisé N-1
EDF pour plateforme bois déchiqueté	10 362 €	11 381 €	7 373 €	-4 008 €
Aire d'accueil Gens du voyage	48 058 €	42 319 €	37 586 €	-4 733 €
Conservatoire musique et danse	208 816 €	123 795 €	156 437 €	32 642 €
Entrées musée	32 524 €	17 064 €	20 317 €	3 254 €
Boutique musée	11 068 €	7 154 €	8 021 €	867 €
La Vague entrées	303 385 €	147 292 €	136 290 €	-11 002 €
CLSH Jeunesse	31 108 €	17 284 €	21 664 €	4 380 €
Redevance cinéma	21 803 €	24 453 €	7 793 €	-16 660 €
Autres prestations	16 300 €	8 418 €	16 670 €	8 252 €
Boutique camping			5 583 €	5 583 €
Entrées camping	63 063 €	32 019 €	61 591 €	29 572 €
Boutique Forum		762 €	1 862 €	1 099 €
Produits SERE	9 844 €	1 848 €	3 468 €	1 620 €
sous total recettes tarifaires	756 331 €	433 789 €	484 655 €	50 867 €
Remboursement pers budgets annexes	1 340 193 €	1 394 907 €	1 406 765 €	11 858 €
Remboursement pers Communes	7 975 323 €	8 095 954 €	8 424 204 €	328 249 €
Remboursement personnel autres organis	33 670 €	151 022 €	132 889 €	-18 133 €
Remboursement frais budgets annexes	730 €	356 €	1 531 €	1 175 €
Remboursement frais par le CCAS	2 472 €	748 €	809€	61 €
Remboursement frais Communes	386 451 €	383 548 €	419 637 €	36 090 €
Remboursement frais autres redevables	56 527 €	43 490 €	21 632 €	-21 858 €
	10 551 697 €	10 503 813 €	10 892 122 €	388 310 €

On y trouve les recettes issues de la facturation de nos services aux usagers, Collectivités et autres organismes.

▶ les recettes tarifaires issues de la fréquentation de nos usagers s'élèvent à 484 655

€ pour 2021. Ce poste de recettes subit pour la deuxième année l'impact de la crise sanitaire du fait de la fermeture de nos services (réouverture du musée le 19/05 après 4,5 mois de fermeture) ou de leurs conditions d'accueil notamment à la Vague avec de janvier à juin 2021 une ouverture exclusive aux publics prioritaires et à partir de juillet une ouverture exclusive aux titulaires de pass sanitaire.

Par référence à l'année 2019, la perte de recette s'atténue pour se situer à 271 676 € contre 322 578 € en 2020. A noter que 21% de la perte de 2021 provient de la perte de recettes sur le centre aquatique et 33% de la perte de recette du cinéma.

On enregistre en effet moins d'entrées payantes à la Vague en 2021 qu'en 2020 (33 446 entrées en 2021 contre 35 865 en 2020).

La redevance cinéma due à Mayenne Communauté telle que définie dans le bail emphytéotique avec Atmosphères cinéma est calculée à hauteur de 5% de la recette guichet annuelle n-1. Ainsi la redevance 2021 de 7 793 € a été calculée selon les recettes guichet de 2020 de 155 854 € (contre 489 050 € en 2019 soit une redevance 2020 de 24 453 €).

- ▶ <u>les remboursements des frais de personnel</u> : 9 963 857 €. Ils recouvrent 4 types de remboursements :
- d'abord ceux des 4 budgets annexes : déchets ménagers (962 870 €), prestations de services (268 336 €), Spanc (58 162 €) et LEADER (117 397 €) qui viennent rembourser en fin d'année le budget général pour les charges de personnel qu'il a supportées chaque mois,
- ceux d'autres collectivités : en contrepartie d'interventions de professeurs de chant pour 2 842 € , de l'action Croq les Mots pour 27 474 € (CC de l'Ernée, du Mont des Avaloirs et du Bocage

Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Reçu en préfecture le 07/06/2022

- enfin les remboursements de la Ville de Mayenne dans le cadre du remboursement de la Gestion Unifiée du Personnel 2021 pour 8 424 204 € (supérieur à 2020 avec une recette de 8 095 954 €). A signaler également la recette de remboursement des chèques déjeuner par les agents à hauteur de 71 544 € pour 2021. Cette recette est comptablement imputée sur le chapitre des produits divers de gestion courante (remboursement de frais).

- des 32 communes adhérentes au service commun Autorisation Droits des Sols (108 131 €)
- des 13 communes de l'ex CCHL adhérentes au service espace jeunes (125 000 €)
- des 18 communes de l'ex CCPM adhérentes au service commun Ados'com (68 707 €),
- de la Ville de Mayenne pour sa contribution au service CESAM (27 201 €)
- -de la Ville de Mayenne pour le remboursement de charges de personnel supportées par Mayenne Communauté dans le cadre de la formation des agents ex Ville de Mayenne, de leurs frais de déplacement, de la location entretien de leurs vêtements de travail à hauteur de 103 785 € (effet GUP),
- -de la Ville de Mayenne pour le remboursement des taxes foncières de la Providence : 14 014 €
- d'autres redevables (21 632 €) dont le reversement d'une partie de l'aide de l'ARS par la SISA (groupement des professionnels de santé du pôle de santé) dans le cadre de la mise à disposition des locaux du centre de vaccination pour 9 441 €.
- Le chapitre des produits divers de gestion courante 2021 s'élève à 1 180 967 € contre
 1 223 179 € en 2020

Ce poste regroupe 3 types de recettes,

- 1° les loyers de nos immeubles pour 285 036 €,
- 2° les remboursements de frais pour 895 100 €,
- 3° l'excédent de fonctionnement 2020 du budget de la zone d'activités de Lassay pour 831 €

1°Ci-après le détail des loyers perçus en 2021 et leur évolution sur 2 exercices antérieurs:

	2019	2020	2021	Ecart n-1 en €
Forum métiers d'art	1 400 €	280 €	2 042 €	1 762 €
Bâteau promenade	9 504 €	4 750 €	4 750 €	0€
Maison place Juhel	0 €			0 €
Terrains agricoles	7 182 €	4 145 €	3 938 €	-207 €
Loyer SCIC bois énegie	2 520 €	2 520 €	2 520 €	
La Poste à LASSAY	19 976 €	20 420 €	20 420 €	0 €
Gendarmeries	143 319 €	146 106 €	149 008 €	2 902 €
Mission Locale	11 277 €			0€
Bureaux de la SERE	8 861 €	9 603 €	14 878 €	5 275 €
Atelier de Lassay	8 400 €	8 400 €	8 773 €	373 €
Ateliers de Martigné	69 895 €	17 474 €	52 421 €	34 948 €
Pôle santé de LASSAY	19 322 €	15 699 €	26 287 €	10 588 €
Atelier artisanal du Horps	750 €			0€
	302 405 €	229 397 €	285 036 €	55 640 €

La recette issue de nos loyers progresse de 55 640 € par rapport à 2020 sous l'effet notamment des rattrapages des loyers de l'atelier de Martigné non appelés en 2020 (négociation rachat du crédit-bail en cours).

2° Les remboursements de frais 2021 à **895 100 €** comprennent pour 822 935 € les remboursements des communes de l'ex CCPM de leur contingent SDIS, ainsi que les

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

remboursements de la part des agents pour les chèques déjeuner (71

Autres produits 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	% de réalisation 2022	Ecart réalisé N-1
Loyers	302 405 €	229 397 €	297 670 €	285 036 €	96%	55 640 €
Excédents budgets de zones		101 684 €	831 €	831 €	100%	-100 854 €
Autres	887 084 €	892 098 €	899 235 €	895 100 €	100%	3 002 €
	1 189 489 €	1 223 179 €	1 197 736 €	1 180 967 €	99%	-42 213 €

× Les autres recettes se chiffrent en 2021 à 468 314 €.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Taux de réalisation 2021	Ecart en € n- 1
Autres recettes	653 196 €	336 191 €	242 162 €	468 314 €	193%	132 123 €

Il est rappelé la recette exceptionnelle de 2019 correspond à la reprise de provision des loyers de la Fonderie pour 285 397 €.

Au titre de 2021, on trouve ici les produits exceptionnels pour 79 764 € et les atténuations de charges pour 388 549 €. Ces dernières comprennent la valeur du stock du magasin du musée au 31/12/21 (17 062 €),et les indemnités journalières des agents absents pour maladie ou les remboursements pour les absences syndicales/congés paternité pour un total de 371 487 € (272 620 € en 2020).

Les produits issus des cessions immobilières s'élèvent pour 2021 à 39 702 € et correspondent à 2 ventes de terrains pour 28 800 €, une vente de véhicule pour 7 600 € dans le cadre d'une reprise et une vente de biens divers pour 3 302 € (via WEB ENCHERES).

Bilan comparatif des recettes de fonctionnement 2021 en € par habitant :

REPERES

2021		Montant en € par hab pour la strate de référenc				
En €/hab	GFP	Département	Région	National		
Ressources Fiscales	174	270	205	221		
Dotations et participations	145	126	105	120		
Ventes et autres produits courants non financiers	318	162	64	44		
Produits réels financiers	0	0	0	0		
Produits réels exceptionnels	1	1	2	3		

Strate de référence : Population: 38003

Régime fiscal : FPU : Communautés de communes

Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2021

GFP : chiffres de Mayenne Communauté (Groupement à Fiscalité Professionnelle)

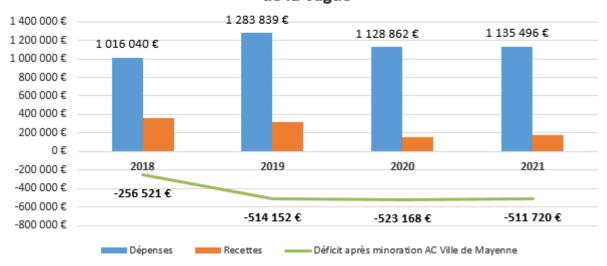
3. Bilan des dépenses et des recettes de fonctionnement 2021 par services

Sur l'ensemble des services présentés on remarque les effets de la crise sanitaire en dépenses comme en recettes.

La Vague:

	2018	2019	2020	2021	variation en € 2021/2020
Les charges à caractère général	332 288 €	426 446 €	321 103 €	345 645 €	24 542 €
Les charges de personnel de la Vague	579 899 €	670 853 €	713 613 €	698 852 €	-14 761 €
Intérêts de la dette	100 853 €	96 556 €	92 263 €	87 731€	-4 532 €
Provision contentieux marché lot carrelage		84 952 €			0€
Dépenses exceptionnelles et autres	3 001€	5 032 €	1883€	3 267€	1 385 €
DÉPENSES RÉELLES FCT LA VAGUE	1 016 040 €	1 283 839 €	1 128 862 €	1 135 496 €	6 634€
Entrées	352 132 €	303 385 €	147 292 €	136 290 €	-11 002 €
Autres recettes	9 236 €	19 146 €	11 247 €	40 330 €	29 083 €
RECETTES FCT LA VAGUE	361 368 €	322 532 €	158 539 €	176 620 €	18 082€
Déficit avant AC Ville de May	-654 673 €	-961 307 €	-970 323 €	-958 875 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	398 152 €	447 155 €	447 155 €	447 155 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-256 521 €	-514 152 €	-523 168 €	-511 720 €	

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de la Vague



Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

Comparativement à 2020, le déficit (de fonctionnement) de la Vague s'est légèrement amélioré en raison du niveau des recettes exceptionnelles (remboursement d'indemnités journalières). Il reste cependant 2 fois plus important que celui de 2019. La prolongation en 2021 de la crise sanitaire avec les périodes de fermeture explique cette situation.

En matière de recettes tarifaires, le centre aquatique enregistre une diminution annuelle de 11 000 € en 2021. En effet si le nombre d'entrées global a progressé passant de 58 344 en 2020 à 62 117 en 2021, les entrées payantes ont diminué : 33 446 en 2021 contre 35 865 en 2020. Les passages libres prennent correspondent aux associations et aux scolaires.

Il convient de prendre en compte les conséquences du contexte sanitaire avec en 2020 une fermeture totale de l'établissement sur 2 périodes du 15/03 au 20/06 et du 31/10 au 15/12. En 2021, le centre aquatique n'a pas fermé mais a réservé son ouverture du 01/01 au 9/06 aux publics dérogatoires puis à partir du 19/07 aux titulaires de pass sanitaire.

Hors remboursement de la dette, Mayenne Communauté a réalisé en 2021 une dépense d'investissement de 53 751 € (matériel pour 22 046 € ; travaux 31 705 €).

Le conservatoire de musique et danse :

	2018	2019	2020	2021	variation en € 2021/2020
Les charges à caractère général	62 682 €	68 033 €	33 578 €	73 944 €	40 366 €
Les charges de personnel du conservatoire	982 479 €	1 016 340 €	1 048 163 €	1 104 439 €	56 276 €
Dépenses exceptionnelles et autres	5 403 €	3 250 €	2991€	2591€	-399 €
Dépenses de fonctionnement conservatoire	1 050 565 €	1 087 623€	1 084 732€	1 180 974€	96 242 €
Recettes tarifaires	216 523 €	217 317€	125 527€	161 905 €	36 378 €
Subvention du Département et de la DRAC	95 500 €	98 500 €	98 000 €	103 200 €	5 200 €
Subvention DRAC	10 000 €	17 000 €	15 000 €	22 000 €	7 000 €
Autres recettes	2 741 €	8 659 €	4 578 €	13 953 €	9 375 €
Recettes de fonctionnement conservatoire	324 764 €	341 476 €	243 105 €	301 058 €	57 954 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-725 801 €	-746 147 €	-841 627 €	-879 916 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	279 729 €	279 729 €	279 729 €	279 729 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-446 072 €	-466 418 €	-561 898 €	-600 187€	

Les charges à caractère général sont revenues à un niveau normal après une année 2020 marquée par l'annulation de nombreuses manifestations. Certaines ont été également annulées en 2021 mais les sommes réinvesties dans de nouveaux outils de communication.

Les charges de personnel sont en hausse de 56 000 € correspondant à :

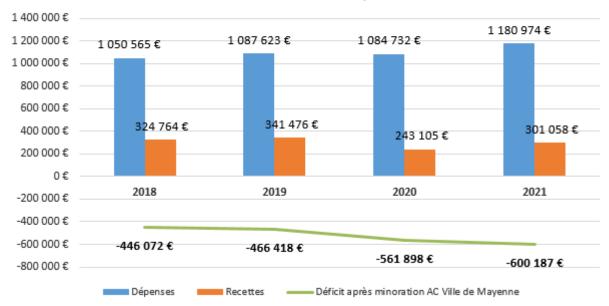
- L'évolution de carrières des agents (2 à 3 % annuel),
- L'évolution contenue des heures en lien avec le Projet Culturel de Territoire orientées vers le rééquilibrage de l'offre sur le site de Lassay, le Département musiques actuelles et les orchestres associatifs. A noter que cette évolution est compensée en partie par une aide supplémentaire du Département de 2500 €.

La prévision inscrite en recettes lors de la préparation budgétaire avait tenu compte de possibles

incidences financières de la crise sanitaire en 2020, or l'évolution de designation de designation de designation de designation de l'évènements du conservatoire, a permis d'avoir une année scolaire relativement « normale » (cours en présentiel). La mobilisation des équipes sur les portes ouvertes et sur le maintien d'un lien fort pendant les périodes de confinement a permis un maintien du nombre d'inscrits (589 élèves inscrits en 2020/21; 903 en 2021/22). Les recettes devraient donc être revenues à un niveau « normal » en 2022.

A noter que ce service ne supporte pas les dépenses de fluides ni d'entretien des locaux, faisant partie d'un ensemble de services avec la médiathèque intégrés au bâtiment du Grand Nord

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du conservatoire de musique et danse



Le Grand Nord:

	20	018	2019	2020	2021	variation en € 2021/2020
Les charges à caractère général	189 85	51€	185 304 €	164 480 €	166 522€	2 042 €
Les charges de personnel de l'entretien de grand nord	16 71	2€	8 415 €	8 928 €	8 840 €	-88€
Intérêts de la dette	1 04	6€	894€	743 €	591€	-152€
total chapitre DRF Grand Nord	207 60	8€	194 614 €	174 152 €	175 954€	1802€
Autres recettes	1 53	0€	- €	- €	- €	0€
RECETTES FCT LE GRAND NORD	1 53	0€	- €	- €	- €	0€
Déficit	- 206 07	8€	- 194614€	- 174152€	- 175 954€	

Les crédits de dépenses/recettes affectées au budget « GRAND NORD » correspondent au coût de fonctionnement du bâtiment c'est-à-dire des charges transversales hors actions culturelles proprement dites.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

On retrouve en 2020 l'impact de la crise sanitaire sur les charges à caractère general avec l'économie sur le poste des fluides en électricité notamment.

En matière d'investissement (hors emprunt) , la dépense s'élève à 19 048 € (panneaux acoustiques ; enceinte ; console ; mise à niveau et changement système télécom).

Le Transport public :

	2021	1
Les charges à caractère général (transport urbain+ adhésion GART)	224 429 €	Ε
Les charges de personnel	- €	
les charges de gestion courante (abonnement plateforme ZEN BUS)	2 800 €	
Total dépenses mobilité	227 229 €	
Versement mobilité	261 412 €	
Total recettes mobilité	261 412 €	
Excédent avant retenue AC ville de Mayenne	34 183 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	à venir suite	e à la CLETC de 2022

L'Aire d'accueil des gens du voyage :

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

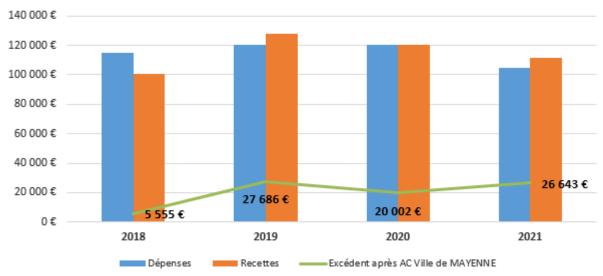
Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

			ID : 053-20	00055887-202200	602-CC0206202
	2018	2019	2020	2021	en € 2021/2020
Les charges à caractère général	52 900 €	60 565 €	61 114 €	59 809 €	-1 305 €
Les charges de personnel de l'aire d'accueil	55 221 €	53 931 €	51 202 €	38 063 €	-13 139 €
Subvention et autres	7 030 €	6 000 €	7 948 €	6 887€	-1061€
Dépenses de fonctionnement aire d'accueil	115 151 €	120 496 €	120 264€	104 760 €	-15 504€
Recettes tarifaires	42 229 €	48 058 €	42 319 €	37 586 €	-4 733 €
Subvention de l'Etat	58 373 €	80 007€	77 843 €	73 713 €	-4 130 €
Autres recettes	- €	12€	- €	- €	0€
Recettes de fonctionnement aire d'accueil	100 602 €	128 078 €	120 162€	111 299 €	-8 863 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-14 549 €	7 582€	-102€	6 539€	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	20 104 €	20 104 €	20 104 €	20 104 €	
Excédent après AC Ville de MAYENNE	5 555 €	27 686 €	20 002 €	26 643 €	

Pour 2021, le taux de fréquentation de l'aire d'accueil de la Davière se situe à 70% (contre 74% en 2020 et 85% en 2019). Cette baisse de fréquentaion en 2021 s'explique par la fermeture pour la première année de l'aire d'accueil pendant 3 semaines à l'été 2021 (obligation) période pendant laquelle des travaux ontpu être entrepris.





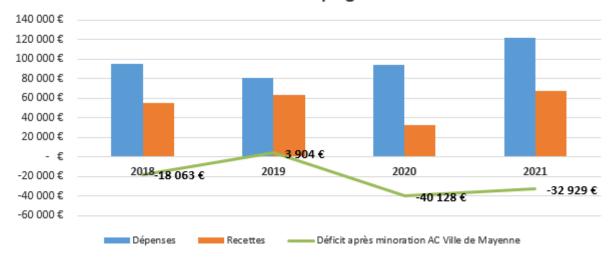
La section d'investissement le budget 2021 a supporté des travaux pour 21 864 € (ravalement du bloc sanitaire + travaux de menuiserie pour l'accessibilité).

Le camping:

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

			ID: 053-2	200055887-20220	Variation
	2018	2019	2020	2021	en € 2021/2020
Les charges à caractère général	36 109 €	43 540 €	53 575 €	60 508 €	6 933 €
Les charges de personnel du camping	58 262 €	37 081 €	40 257€	60 839 €	20 581 €
Autres dépenses	614€	139€	138€	488€	350€
Dépenses de fonctionnement du camping	94 985 €	80 760 €	93 970 €	121 835 €	27 864 €
Recettes tarifaires	55 096 €	63 063 €	32 019 €	67311€	35 292 €
Autres recettes	235 €	10€	233€	4€	-229€
Recettes de fonctionnement du camping	55 331 €	63 073 €	32 251 €	67 315 €	35 063 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-39 654€	-17 687 €	-61 719€	-54 520€	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	21 591 €	21 591 €	21 591 €	21 591 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-18 063 €	3 904 €	-40 128 €	-32 929 €	

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du camping



Comparativement à 2020, le déficit annuel de 2021 s'est amélioré sous l'influence des recettes tarifaires (+ 35 292 €).

En matière d'investissement l'année 2021 est marquée par la fin des travaux de rénovation (phase l) du camping avec une dépense de 826 540 € financée à hauteur de 529 198 € par des subventions de la Région dans le cadre du CTR.

Il est précisé que cette présentation analytique (dépenses, recettes par service selon la nomenclature fonctionnelle) a pour but d'améliorer la lisibilité des comptes dans un souci de bonne gestion et de transparence. Elle ne consiste pas toutefois à une présentation selon une architecture LOLF dans la mesure où le produit issu de la fiscalité et des dotations n'est pas réparti

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

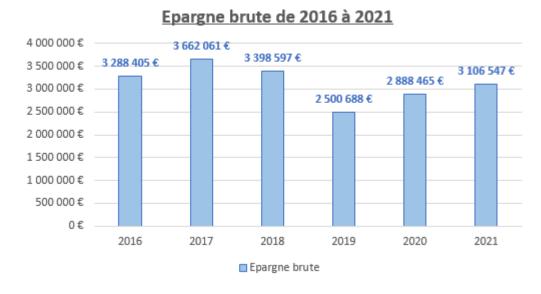
dans chaque domaine.

4. Les épargnes 2021

MAYE	NNE COMM	UNAUTE Exercice 2021	
RESSOURCES FISCALES PROPRES :		CHARGES A CARACTERE GENERAL :	
PRODUIT DE LA FISCALITÉ	14 517 879 €	Charges courantes	3 285 020 €
- Attribution de Compensation	-7 169 364 €	- variation de stocks du magasin du musée	-17 062 €
- Dotation de Solidarité Communautaire	-589 800 €	<u> </u>	3 267 958 €
- Reversement de fiscalité	-72 115€		
- FPIC prélèvement	-87 392 €		
·	6 599 208 €		
RESSOURCES EXPLOITATION:		CHARGES DE PERSONNEL :	
RECETTES DES SERVICES	10 892 122€	Rémunérations et charges du personnel	15 415 630 €
PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 180 967 €	versement transport et cotisations CNFPT	210 421 €
	12 073 089 €	- indemnités journalières	-371 487 €
sous total produits flexibles	18 672 298 €		15 254 564 €
RESSOURCES INSTITUTIONNELLES:		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :	1 841 141 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 519 329 €		
sous total produits rigides	5 519 329 €	AUTRES CHARGES DE GESTION :	608 948 €
PRODUITS DE GESTION	24 191 627 €	CHARGES DE GESTION	20 972 611 €
REMB Budgets annexes et Communes membres	10 407 467 €	REMB Budgets annexes et Communes membres	10 407 467 €
PRODUITS GESTION NETS (1)	13 784 160 €	CHARGES DE GESTION NETS	(2) 10 565 144 €

E	nvoyé en préfecture le 07/06/2022			
R	eçu en préfecture le 07/0	06/2022		
A	ffiché le	5LO~		
Travaux on régio 2024	0:053-200055887-2022	0602-CC02062022_03-DE		
Travaux en régie 2021 (5)	0 230 E			
ÉPARGNE DE GESTION 2021 (4) = (1) - (2) + (3)	3 227 254 €			
(4) = (1) - (2) · (0)	0 221 204 0			
Charges financières	-149 832 €			
(5)	-149 832 €			
Produits exceptionnels (hors cessions)	40 062 €			
- Charges exceptionnelles	-13 367 €			
(6)	26 695 €			
Provision pour déprécaition d'actifs circulants (7)	2 430 €			
EPARGNE BRUTE 2021 $(8) = (4) + (5) + (6) + (7)$	3 106 547 €			
RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 101 821 €			
- Remb en Capital des emprunts (9)	673 370 €			
ÉPARGNE NETTE 2021 $(10) = (8) - (9)$	2 433 177 €			

Le budget d'une collectivité locale s'articule autour d'un indicateur financier de référence : l'épargne brute. Celle-ci résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute permet d'alimenter le financement des investissements et rembourser sa dette existante. C'est un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement.



L'épargne brute de Mayenne Communauté (ou la capacité d'autofinancement brute) s'améliore en 2021 en lien avec la progression de nos recettes (+3%) dont les recettes tarifaires fortement perturbées en 2020 (crise sanitaire) et la maîtrise de la progression de nos dépenses de fonctionnement (+2%).

Cette épargne brute 2021 de 3 106 547 € équivaut à une épargne brute de 82 € par habitant de Mayenne Communauté. Comparativement au niveau régional et au niveau national (63 €/habitant pour la catégorie pour les 2) Mayenne Communauté est performante.

Pour rappel, l'épargne brute de 2017 avait bénéficié de l'augmentation du produit fiscal (effet taux).

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

Le taux d'épargne brute (épargne brute/ recettes réelles de fort de la part des recettes de valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière des collectivités.

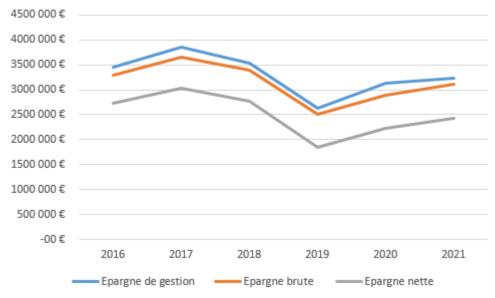
Le taux d'épargne brute de Mayenne Communauté s'améliore en 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	13 324 082 €	14 456 844 €	23 466 473 €	22 713 686 €	23 081 743 €	24 239 927 €
Epargne brute	3 288 405€	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465€	3 106 547 €
Taux d'épargne brute	24,68%	25,33%	14,48%	11,01%	12,51%	12,82%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	3 446 403 €	3 855 228 €	3 525 180 €	2 631 756 €	3 140 169 €	3 227 254 €
Epargne brute	3 288 405 €	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465€	3 106 547 €
Epargne nette	2 732 391 €	3 036 163 €	2 761 425€	1 851 910 €	2 227 693 €	2 433 177 €

L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Elle est une des composantes du financement disponible avec les subventions et dotations d'investissement et les cessions d'actifs. L'épargne nette de Mayenne Communauté s'améliore en 2021 pour la seconde année consécutive.





4. La section d'investissement

a) les recettes 2021 = 2 947 417 €

Les recettes d'investissement permettent à la collectivité d'investir. Elles comprennent les recettes réelles (ayant donné lieu à encaissement) de 1 523 249 € et les opérations d'ordre (contrepartie des amortissements notamment) pour 1 424 168 €.

Elles se répartissent comme ci-après en 2021 :

74%

59%

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE RECETTES d'investissement Crédits votés Réalisés Subventions d'équipement 2 013 876 € 979 957 € 49% **FCTVA** 100 865 € 103 414 € 103% Cautions 3 120 € 1 743 € 56% Autres immobilisations financières 396 265 € 100% 396 264 €

56 571 €

2 570 698 €

41 871 €

1 523 249 €

Les **subventions** d'équipement perçues en 2021 se sont élevées à **979 957 €.** Comparativement à 2020 elles sont doublées (408 559 €).

La part du financement externe, y compris le FCTVA se situe à 49% en 2021 (36% en 2020). Elle s'améliore en 2021.

Les subventions 2021 se répartissent par projet comme suit :

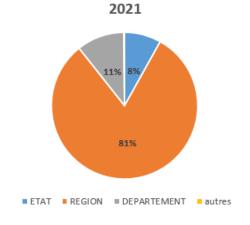
Total des recettes réelles 2021

Opérations sous mandat

Les subventions 2021 se repartissent par projet con		Tie we
Libelle	Encaissé au 31/12/21	Tiers
DSIL REFECTION TOITURE	37 930,63 €	ETAT
MUSEE	37 930,63 €	
CTR ABORDS POLE SANTE	212 396,46 €	REGION
SANTÉ	212 396,46 €	
MISE EN ŒUVRE DE l'OPAH (précarité énergétique; habitat dégradé; adaptation à l'autonomie)	102 816,00 €	DEPARTEMENT
HABITAT	102 816,00 €	
FONDS DE CONCOURS CENTRE D'INCENDIE DE LASSAY	1 099,00 €	Commune Chavaigné du Maine
FONDS DE CONCOURS VILLE DE MAYENNE MOBILIER DE		Commune de Mayenne
CTR VEHICULES PROPRES	30 310,02 €	REGION
ADMINISTRATION GENERALE	32 068,62 €	
AIRES CAMPING CARS - FSIL	41 507,79 €	FTAT
TOURISME	41 507,79 €	
CTR RENOVATION CAMPING	529 197,60 €	REGION
CAMPING	529 197,60 €	
Aménagement Zones des Chevreuils avance	24 040,00 €	REGION
ECONOMIE ZONES D'ACTIVITÉS	24 040,00 €	
TOTAL	070 057 40 6	
TOTAL	979 957,10 €	

C'est la Région qui avec 795 944 € de soutiens versés (notamment pour la rénovation du camping) est le plus important financeur de Mayenne Communauté en 2021 (Département à 102 816 €).

Origine des financeurs des investissements de





ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

Les **autres immobilisations financières** pour **396 264 €** concernent les excédents d'investissement dégagés en 2021 par le budget annexe de la zone de La Lande.

b) les dépenses d'Investissement 2021 = 3 548 908 €

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement (2 226 695 €), le remboursement de la dette en capital (673 370 €), les prises en charge des déficits d'investissement des budgets des zones d'activités (201 307 €), les opérations pour compte de tiers (pôle santé, 55 745 €), les remboursements de cautions (1 383 €) et les opérations d'ordre (390 408 €).

Pour la seconde année consécutive notre taux de réalisation des dépenses d'équipement est faible (13%). La phase de construction du nouveau projet de territoire explique ce niveau conditionné par le délai d'avancement des projets.

DEPENSES d'équipement	Crédits votés	Réalisés	% de réalisation
Travaux	13 699 429 €	1 240 805 €	9%
Acquisition immobilière	264 000 €	204 600 €	78%
Acquisitions mobilières	483 240 €	179 579 €	37%
Immobilisations incorporelles (logiciels,documenst d'urbanisme)	683 568 €	76 544 €	11%
Subventions d'équipement versées	2 301 450 €	525 167 €	23%
Total des dépenses d'équipement 2021	17 431 688 €	2 226 695 €	13%

Ci-après le détail des dépenses réelles d'investissement 2021 :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Pôle santé Mayenne		10 000 €	4892€
Abords pôle santé	95 878 €	15 641 €	248€
Sous total SANTÉ	95 878 €	25 641 €	5 140 €
Maîtrise d'œuvre construction La Vague	114 898 €		16 524 €
APCP La Vague	67 309 €	39 485 €	- €
Matériel pour La Vague	42 868 €	22 653 €	22 046 €
Travaux La Vague			15 182 €
Abords La Vague	- €	10 891€	- €
Sous total LA VAGUE	225 075 €	73 030 €	53 751 €

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE Realise 2020 | Realise 2021 Réalisé 2019 APCP SCOT PLUI 139 340 € 34 293 € **PLUI** 25 166 € GEMAPI contribution au SYBAMA 64 196 € 25 584 € 106 245 € Plan Corps de Rue Simplifié contribution au TEM 20 557€ OPAH Habitat PIG FART aide aux particuliers 55 200 € 65 000 € 61 465 € PLH Aide aux communes 30 600 € Habitat aide aux bailleurs sociaux 268 550 € 18 300 € 45 800 € ADS 1422€ 1132€ Barrages 46 200 € - € Sous total HABITAT URBANISME ENVIRONNEMENT 490 096 € 227 989 € 290 965 € Bocage 7057€ - € Poirsac 19 276 € Giratoire des Chevreuils 199 513 € Autres zones 9 101 € 5 112 € 994€ Déviation RN 162 132 500 € 468 500 € 216 500 € Gendarmeries 2 736€ 5 077€ - € Aide aux communes maintien derniers commerces 4 000 € 2 000 € 9 767€ Aide à l'immobilier d'entreprises 73 996 € 156 699 € 40 000 € SERE 2 643 € 126 341 € 13 513 € Forum métiers d'arts 11 592 € 9 697€ - € Immeuble hôtel d'entreprises Jouve 9 178 € Maison des alternants 204 600 € Sous total ECONOMIE 230 033 € 783 087 € 717 270 € Aire d'accueil gens du voyage € € 21 864 € 21 864 € Sous total AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE € € Fonds de concours aux communes membres 108 696 € 30 631€ € Mobilier et informatique pour Administration générale 43 903 € 49 754 € 27 720 € Véhicules pour administration générale 18 401 € 42 920 € Communication installation de sucettes France services 26 548 € 3 239 € Programmation projet Hôtel de Communauté 43 212 € 16 572 € Etude patrimoine bâti 7 076€ Sous total ADMINISTRATION 197 548 € 123 597€ 97 528 € Action culturelle 700€ Véhicule pour Kiosque 26 148 € Rénovation extension du cinéma 38 105 € Musée du Château de Mayenne 4 254 € 32 064 € 129 640 € Conservatoire de musique et danse 42 673 € 11 648 € 34 877 € Médiathèques 33 875 € 16 325 € 21 525 € Ludothèque 703€ Véhicule pour médiathèques 15 990 € Cybercentre pôle culturel Le Grand Nord 17 100 € 16 096 € 19 047€ Projet culturel et jeunesse à Lassay 13 669 € 9 281 € 23 072 €

Sous total CULTURE

184 721 €

116 439 €

205 632 €

	Envoyé en préfecture le 07/06/2022				
Reçu en préfecture le 07/06/2022					
	Affiché le				

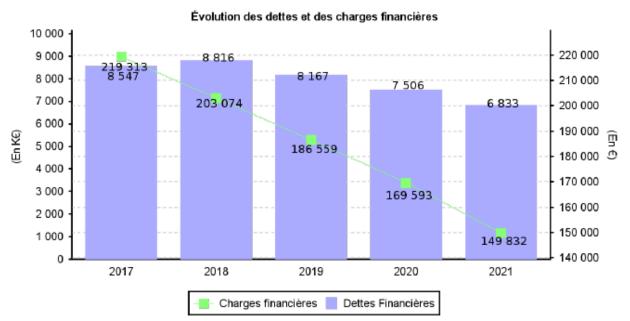
ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE

	Réalisé 2019	Kealise 2020	Kealise 2021
Relais Petite Enfance			16€
Animation jeunesse	8 105 €	1198€	7 988 €
Véhicule pour service commun jeunesse	16 679 €		
Sous total ENFANCE JEUNESSSE	24 784 €	1 198 €	8 004 €
Halte fluviale de Martigné	2 468 €		- €
Halte fluviale de Mayenne	10 040 €	5 581€	- €
Circuits de randonnée	8 213 €		- €
bateau promenade	- €		- €
Matériel pour camping	379€		21 214 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pour rénovation camping	16 657€	222 024 €	805 326 €
Sous total TOURISME	37 757 €	227 604 €	826 541 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 485 890 €	1 578 585 €	2 226 695 €

Les dépenses d'équipement 2021 ont concerné principalement la rénovation du camping (826 541 € soit 37% de nos dépenses 2021), l'acquisition auprès du Département de la future maison des alternants (204 600 €), notre participation à la déviation de la RN162 (216 500 €), les travaux du giratoire de la zone des Chevreuils (199 513 €) et la contribution pour les travaux du SYBAMA (106 245 €).

b) <u>la dette directe du budget principal de Mayenne Communauté en 2021</u>

L'encours de dette du budget principal représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Au 31/12/2021 cet encours est de 6 833 362 €. Il est composé de 17 emprunts avec un taux moyen de l'exercice de 2,11%



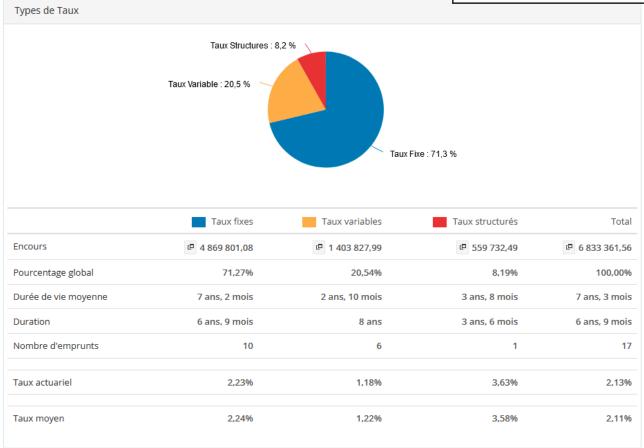
Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2021

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

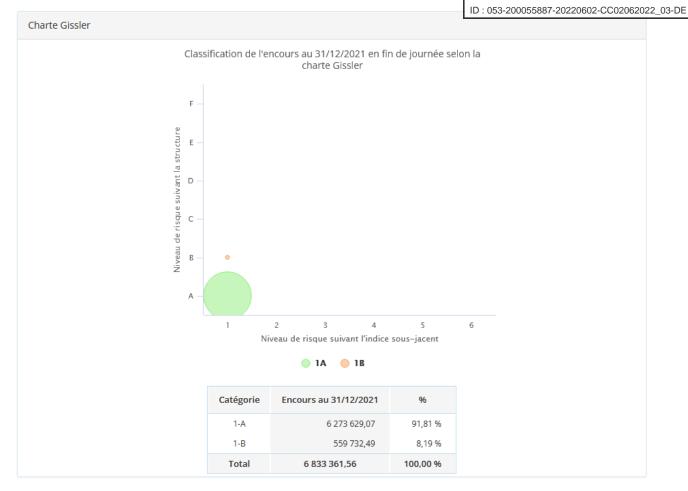
Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE



Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Reçu en préfecture le 07/06/2022 Affiché le

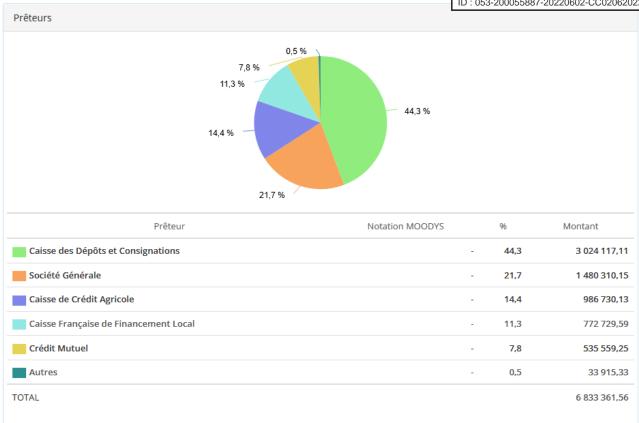


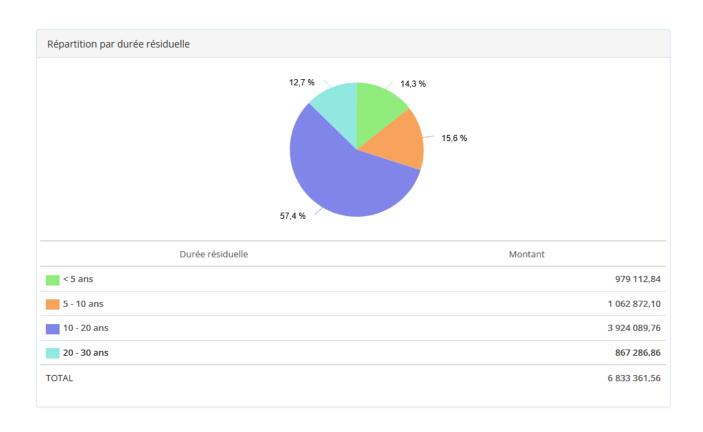
La charte Gissler a permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risques. Elle comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Reçu en préfecture le 07/06/2022

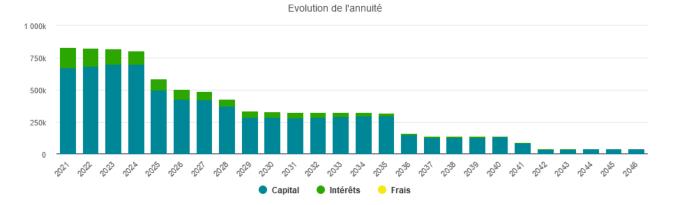
Affiché le

ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE





ID: 053-200055887-20220602-CC02062022_03-DE



d) La capacité de désendettement de Mayenne Communauté au 31/12/2021

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il permet de répondre à la question : "en combien d'années la collectivité peut-elle rembourser la totalité de son encours en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? "

La capacité de désendettement, égale à l'encours de dette sur l'épargne brute, s'améliore pour se situer au 31/12/21 à **2,2 années** alors qu'elle se situait un an plus tôt à 2,6 années. L'amélioration de l'épargne brute et le désendettement contribuent à la performance de notre ratio.

L'évolution du ratio sur 5 années :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
ENCOURS DE DETTE	10 077 752 €	9 451 854 €	8 814 682 €	8 165 904 €	7 505 132 €	6 833 362 €
EPARGNE BRUTE	3 288 405 €	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465€	3 106 547 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3,1	2,6	2,6	3,3	2,6	2,2

Évolution de la capacité de désendettement sur 5 années

